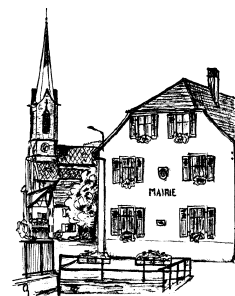


Roderen-infos

Bulletin d'Information de la commune de Roderen

Edition spéciale N° 180 - 02 mars 2026



Elections Municipales - dimanche 15 mars 2026

Rappel des informations et des règles essentielles :

Date : Dimanche 15 mars 2026

Horaires d'ouverture du bureau de vote : de 8h00 à 18h00

Lieu : Salle d'honneur de la Mairie

Horaire du dépouillement : 18h00

Pensez à vous munir de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité.

Attention de nouvelles règles s'appliquent pour ce scrutin :

- Vous voterez pour des listes bloquées de candidats.
- Le panachage est INTERDIT : il n'est désormais plus possible de modifier un bulletin. Il n'est plus possible de rayer ou d'ajouter des noms, ni de modifier l'ordre des candidats.
- Aucune inscription ne doit être apposée sur le bulletin ni aucun signe distinctif : annotation, froissement, déchirure, coupage, perforation... A défaut, le vote sera considéré comme nul...



Depuis plusieurs années, la commune propose aux jeunes roderenois des emplois d'été.

Conditions à remplir :

- Etre âgé (e) de **16 ans au moins et de moins de 18 ans** durant la période d'emploi.

- Indiquer la ou les périodes de travail souhaitées durant les mois d'été :

Période 1 : du lundi 06 juillet au vendredi 17 juillet inclus

période 2 : du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet inclus

période 3 : du lundi 03 août au vendredi 14 août inclus

période 4 : du lundi 17 août au vendredi 28 août inclus

Merci de contacter le secrétariat de mairie pour faire acte de candidature **avant le 11 avril 2025** (03.89.37.03.42 - mairie@roderen.fr)

Elections municipales - 15 mars 2026